

*BUDGET PRINCIPAL*

*Service de Contrôle de Légalité*

Acte n° : 2026003 avec 1 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 12/01/2026

Objet : **EVOLUTION DU REGLEMENT POOL NORD**

Nature : **Délibérations**

Matière : **Fonction publique - Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.**

Date de télétransmission : 19/01/2026 Agent de transmission : **AUTOMATE**

Acte : 2026=003 \_volution du r\_glement du pool nord.pdf

Annexes :

1 - Annexe 2026-003.pdf

*Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL*

*12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com*



*Liberté • Égalité • Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

## Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 031

Identifiant de l'acte : 031-283100014-20260112-2026003-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 19/01/2026

## DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

Présents :	4
Représentés :	0
Excusés :	1
QUORUM	3

### SÉANCE DU 12 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt-six, au jour du douze janvier à quinze heures, le bureau du conseil d'administration s'est réuni au service départemental d'incendie et de secours, sur convocation de son président, Monsieur Gilbert HÉBRARD en date du 5 janvier 2026.

**Étaient présents :** HÉBRARD Gilbert, BAYLAC Sandrine, LLORCA Jean-Louis, BOUCHE Joël

**Étaient excusés :** POUMIROL Émilienne

**OBJET :** Évolution du règlement du pool nord

Vu les articles R. 1424-1 et suivants du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération 2023-006 du 9 janvier 2023 relative aux conditions d'affectation et d'emploi des sapeurs-pompiers professionnels pour le pool agglomération ;

Vu la délibération 2023-155 du 16 octobre 2025 relative au règlement du pool nord ;

Vu l'avis favorable à l'unanimité émis par les collègues des représentants du personnel et des représentants de l'établissement au comité social territorial réuni le 19 décembre 2025 ;

Considérant que :

- Après 2 années de fonctionnement du pool Nord, il est apparu nécessaire de faire évoluer son règlement d'organisation.
- Il est proposé dans sa version modifiée en annexe de ce rapport.

**ENTENDU** le rapport de Cgl Sébastien VERGÉ,

**APRÈS** en avoir délibéré,

Les membres du bureau du conseil d'administration, à l'unanimité,

**APPROUVENT** les modifications proposées permettant de répondre de manière plus cohérente aux besoins exprimés des centres d'incendie et de secours des groupement est et ouest et d'apporter des précisions sur son fonctionnement.

Le Président du conseil d'administration  
du service départemental d'incendie et de secours  
de la Haute-Garonne,

Gilbert HÉBRARD

19 JAN. 2026

Transmis en Préfecture, affiché et certifié exécutoire le....., identifiant de la délibération

Cette délibération sera publiée dans le prochain recueil des actes administratifs du SDIS Haute-Garonne

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification et de publication.